

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/04/2020

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2020-ARA-KKP-2533

1. Intitulé du projet

ZONE HUMIDE DE CHAMBON

Communes de Vion, Lempis et St Jean de Muzols - Département de l'Ardèche

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. LHUILLIER - Directeur Général

RCS / SIRET

9 5 7 5 2 0 9 0 1 0 0 0 1 9

Forme juridique

société anonyme d'intérêt général

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1a - ICPE - a	Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Il s'agit d'affouillement d'un volume d'environ 600 000 m3
10 - canalisation et régularisation de cours d'eau	Travaux conduisant à modifier le profil en long et le profil en travers du lit mineur du Rhône avec le démontage de casiers Girardon, la création de brèches ou chenaux

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les actions de restauration portent sur le site du Chambon composé de deux ensembles : secteur amont les casiers Girardon de Vion et le secteur aval les lônes de Lempis et Saint Estève.

Secteur amont les actions consistent :

- réaliser des brèches dans la digue longitudinale pour permettre une connexion permanente entre les casiers et le Rhône.
- démanteler les tenons transversaux pour permettre une connexion entre les casiers
- créer un chenal entre les casiers pour permettre la circulation de l'eau

Secteur aval les actions consistent :

- créer un chenal connecté en amont en aval avec le Rhône dans la lône de Lempis
- créer un chenal connecté en aval avec le Rhône dans la lône de St Estève

Le projet prévoit d'extraire environ 600 000 m3. Il s'agit de matériaux graveleux qui ont été remblayés de manière artificielle dans les lônes durant la création de l'ouvrage CNR dans les années 70. Les matériaux seront extraits du site et évacués par voie d'eau pour être valorisés auprès de la filière granulats. En effet, une telle quantité ne peut être réinjectée dans le Rhône.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit dans le cadre du SDAGE 2016-2021 et de la Directive européenne sur l'eau.

En effet l'objectif de ces travaux est de permettre une restauration hydro-écologique des sites concernés et de créer une zone humide de 20 ha.

Cela passe par les actions suivantes:

- reconnecter les îlots complètement asséchés et artificialisés au Rhône
- retrouver des milieux humides
- créer des milieux neufs, augmenter la biodiversité
- sensibiliser la population aux grands enjeux liés au fleuve Rhône.
- retrouver des lieux récréatifs pour les populations riveraines

Ce projet de restauration des îlots vise aussi à permettre une plus grande diversité des milieux naturels et la restauration des continuités favorables à la vie piscicole et aquatique, pour les espèces caractéristiques de ces milieux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet s'inscrit dans un planning dont les travaux s'étalent sur 5 ans avec pour étapes principales :

- installations de chantier et travaux préparatoires
- création d'un appontement pour évacuation des matériaux
- phase de terrassement - 5 périodes envisagées sur une durée totale de 5 années
- enlèvement des matériaux et évacuation par voie fluviale
- création des modelés écologiques
- opérations de végétalisation des sites

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il n'y a pas en tant que telle de phase d'exploitation. A l'issue des opérations, les zones concernées retrouveront graduellement un fonctionnement proche de celui existant avant les travaux des aménagements de Saint-Vallier et Bourg-les-Valence.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au dépôt :

- d'un dossier d'exécution pour modification d'ouvrage au titre du code de l'énergie. Les lônes ont été remblayées avec les matériaux excédentaires issus de la construction de l'usine de Gervans. Celle-ci a été mise en service en 1972 et relève des aménagements de Saint-Vallier et Bourg-les-Valence de la concession CNR,
- intégrant une évaluation des incidences sur Natura 2000 (Code de L'environnement).

Un dossier de demande ICPE et un dossier de dérogation pour habitats et espèces protégées seront également déposés.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
déblais d'enrochements	40 000 m3
déblais de matériaux	600 000 m3
superficie totale du projet	20 ha
zones humides recrées	20 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Communes de :

-Vion

-Lemps

- Saint Jean de Muzols

Dans le département de l'Ardèche
(07)

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8° 17' 9 0 " 158 Lat. 4 5° 0 9' 2 5 " 381

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Vion,

Lemps

Saint Jean de Muzols

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

Sans objet

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	oui en ZNIEFF type I ref : 820030243 Rhône court circuité de la chute de Saint Vallier
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site fait partie de l'ensemble "île du Chambon " code 07FDP0153

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site natura 2000 "Milieux alluviaux du Rhône aval" FR8201677. Le site "les casiers de Vion" ainsi que casiers amont de Lemps sont compris dans le périmètre du Site Natura 2000. Cela représente environ 0.8 ha. Le reste du site d'étude (lônes de Lemps et St Estève) sont situées à proximité.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	600 000 m3 environ
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	oui et à titre d'exemple : coupe de rypisilve, dérangement de chiroptères, destruction habitats de castors et dérangement de l'espèce... Durant la réalisation du projet on peut considéré qu'il y aura dégradation, perturbation et destruction de la biodiversité Les impacts ne seront que temporaires et la finalité du projet sera bénéfique pour l'ensemble de la faune et flore présente sur les sites d'études.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui il y aura des impacts (destruction/modification) des habitats durant la réalisation des travaux. les habitats et espèces sont cités dans l'annexe 1 jointe au présent document. Les impacts ne seront que temporaires et la finalité du projet sera bénéfique pour l'ensemble de la faune et flore présente sur les sites d'études.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	oui au titre de la ZNIEFF, Natura 2000 et zone humide Il y aura une incidence négative temporaire qui à terme sera positive par la récréation et l'augmentation du caractère humide de la zone
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'évacuation des matériaux sera réalisée préférentiellement par voie fluviale afin de diminuer au maximum le trafic routier. Cependant il restera une petite partie des matériaux qui devra être acheminée par voie terrestre engendrant un trafic de camions sur le secteur.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est source de bruit pendant la phase de travaux et essentiellement des bruits moteurs et engins de chantier. Les travaux se conformeront aux prescriptions des arrêtés portant réglementation des bruits de voisinage dans les départements concernés.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En annexe 1, on retrouve le tableau de synthèses reprenant les enjeux et mesures ERC qui pourraient être appliquées dans le cadre du projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux poursuivent un objectif de restauration et d'amélioration des sites avec des conséquences très positives pour l'environnement à terme. Le projet global sera analysé de manière à éviter, réduire ou compenser les impacts. Une concertation avec le territoire permettra aussi une meilleure appropriation du projet. Néanmoins, la réalisation de ces travaux va entraîner un certain nombre d'impacts négatifs : - répétition des opérations sur une période de 5 ans, destruction de végétation avec potentielles pertes d'habitats, nuisances apportées par l'extraction de 600 000 m3 environ de matériaux. Un suivi écologique sera effectué par CNR. Compte tenu de l'ampleur et la nature des travaux projetés, il y a une possibilité que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 se rattachant à la partie 6.4 et les autres éléments demandés à la partie 8.4

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LYON

le,

02 AVR. 2020

Signature

Cie NATIONALE DU RHÔNE
Direction de l'Ingénierie et des Grands Projets
Portefeuille Projets Réalisation Energie et Fluvial
Le Responsable

Jean-Christophe PAGES



Réactivation de la dynamique fluviale sur les marges alluviales Zone Humide de Chambon

Annexe 1 relative à la description des mesures destinées à éviter ou
réduire les effets négatifs notables du projet identifiés
Article 6.4. de la demande d'examen au cas par cas

Annexe 8.1



1 Description de mesures

Les inventaires écologiques menés sur la zone d'étude ne sont pas complètement finalisés à ce jour. Sont donc présentés dans ce document, des mesures génériques basées sur l'étude de faisabilité et les prospections réalisées en 2017.

Habitat et Espèces	Enjeux Globaux	Localisation des enjeux	Interactions pressenties avec le projet	Mesures d'atténuation
Habitats				
92A0 ripisylve/forêt alluviale d'intérêt communautaire foret galerie a Salix alba et populus alba	Fort	Homogène sur l'ensemble du site	Fortes	Création d'îlots de sénescence. Remise en état des sites après travaux
3130 eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du littorelletea uniflorae et ou/ Isoëto-Nanojuncetea	Faible à moyen	Localisée (quelques petites tâches sur les berges exondées)	Moyennes	Diversification des conditions d'écoulement et de mise en eau de la lône permettant de rendre plus favorable le milieu pour la faune et la flore (dont les éléments d'intérêt communautaire).
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlet planitaires et des étangs montagnards à alpin	Faible	Homogène sur l'ensemble du site	Moyennes	Création d'îlots de sénescence. Remise en état des sites après travaux.
6210 pelouses sèches semi-naturelles et facies d'emboisement sur calcaire	Faible à moyen	Localisée	Moyennes	Mise en défend de ces zones et évitement ;
3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion au hydrocharition	Faible à moyen	Homogène sur l'ensemble du site	Moyennes	Diversification des conditions d'écoulement et de mise en eau de la lône permettant de rendre plus favorable le milieu pour la faune et la flore (dont les éléments d'intérêt communautaire).
Espèces végétales exotiques envahissantes (jussie/renouée/Azolla/Ambroisie/Solidage/Lindernie)	Fort	Homogène sur l'ensemble du site	Fortes	Traitement des espèces invasives présentes sur l'emprise des travaux. Nettoyage des engins de chantier. Remise en état du site et végétalisation des zones de travaux pour limiter la prolifération des EEE.
Espèces				
Mammifères : Castor d'Europe	Faible	Lônes sur le secteur Nord (site de Vion)	Moyennes	Réalisation de compléments d'état initial en préalable à la phase préparatoire. Isolement/matérialisation de zones écologiquement

				sensibles (huttes, zone de nourrissage).
Chiroptère	Moyen	Lônes et quelques gîtes ponctuels	Moyennes	Diversification des habitats au niveau des lônes. Réalisation de compléments d'état initial en préalable à la phase préparatoire. Isolement/matérialisation de zones écologiquement sensibles (arbres à cavité, arbres morts). Choix de période de travaux adaptés pour les phases préparatoires.
Insectes : Criquet de Jago/des chaumes Azuré du Serpolet Agrion orangé	Faible	Secteurs secs	Faibles	Réalisation de compléments d'état initial en préalable à la phase préparatoire. Isolement/matérialisation de zones écologiquement sensibles.
Mollusques	Nuls	-	-	-
Crustacés	Nuls	-	-	-
Poissons	Nuls	-	-	-
Amphibiens : Grenouille verte Grenouille rieuse Grenouille rousse	Faible	Lônes	Faibles	Réalisation de compléments d'état initial en préalable à la phase préparatoire. Isolement/matérialisation de zones écologiquement sensibles. Choix de période de travaux adaptés pour les phases préparatoires. Création de marres permettant la reproduction des amphibiens.
Reptiles : Couleuvre verte et jaune Couleuvre helvétique Couleuvre vipérine Lézard des murailles Lézard à deux raies	Faible	Lônes et petits affluents (Tuillières)	Faibles	Réalisation de compléments d'état initial en préalable à la phase préparatoire. Isolement/matérialisation de zones écologiquement sensibles.
Avifaunes : Reproduction 51 protégées	Moyen	Homogène sur l'ensemble du site	Faibles	Réalisation de compléments d'état initial en préalable à la phase préparatoire.

Hivernage 27 protégées				<p>Isolement/matérialisation de zones écologiquement sensibles.</p> <p>Choix de période de travaux adaptés pour les phases préparatoires.</p>
<p>Flore :</p> <p>Butome en ombelle</p> <p>Naïde mineure</p> <p>Grande Naïde</p> <p>Renoncule scélérate</p>	Moyen à fort	Homogène sur l'ensemble du site	Fortes	<p>Réalisation de compléments d'état initial en préalable à la phase préparatoire.</p> <p>Isolement/matérialisation de zones écologiquement sensibles.</p> <p>Déplacement d'individus.</p>

2 Plan de la zone d'Etude (Annexe 2)

Le secteur d'étude se situe en rive droite du Rhône, entre le PK 84.6, sur le Vieux-Rhône de Saint-Vallier et le PK 89, sur la retenue de Bourg-Lès-Valence. Il intéresse les communes de Vion, Lempis et Saint-Jean-de-Muzols, dans le département de l'Ardèche (07).

Les périmètres des deux sites du Schéma directeur pour la réactivation de la dynamique fluviale des marges du Rhône figurent sur la carte suivante.

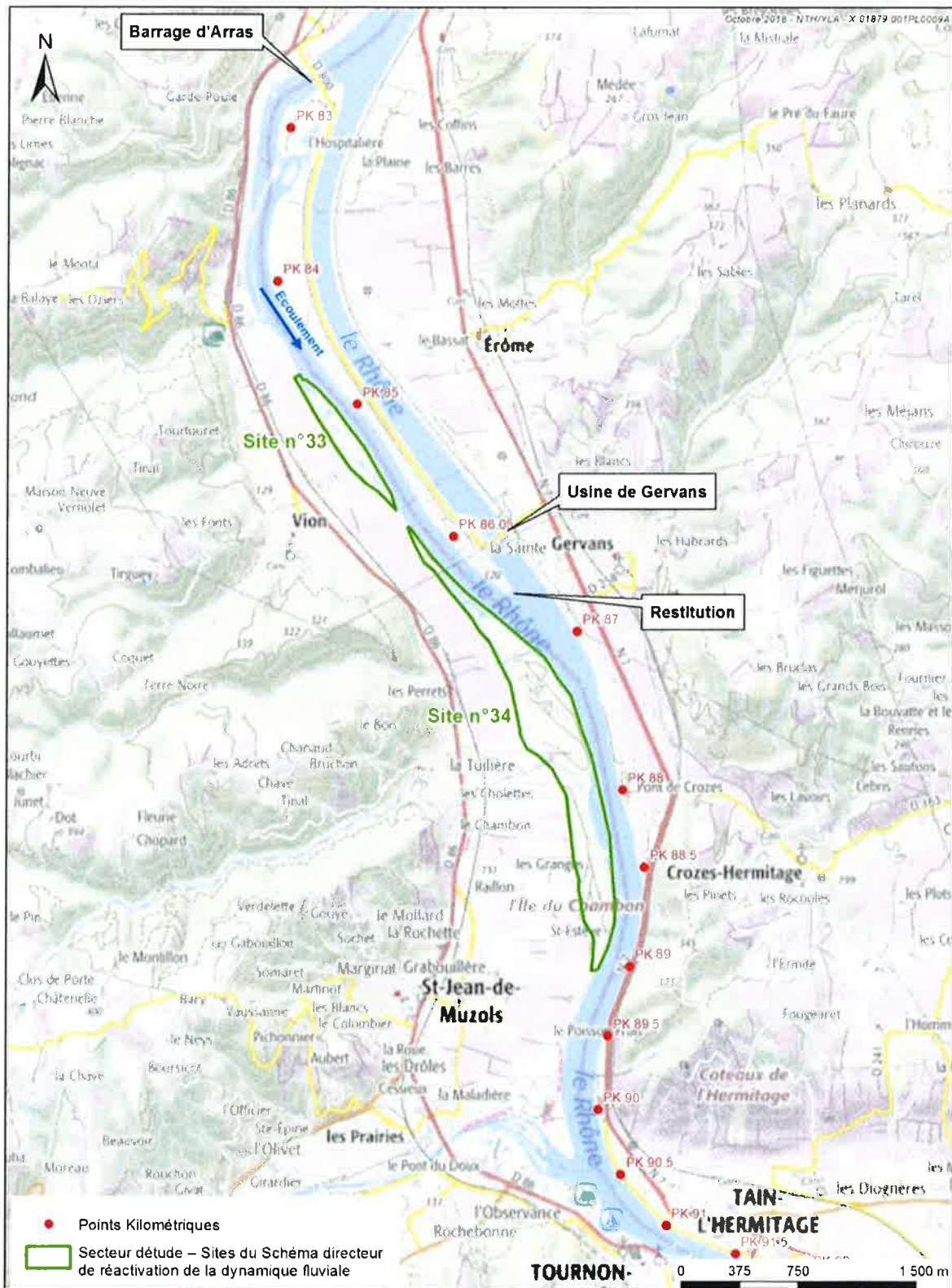


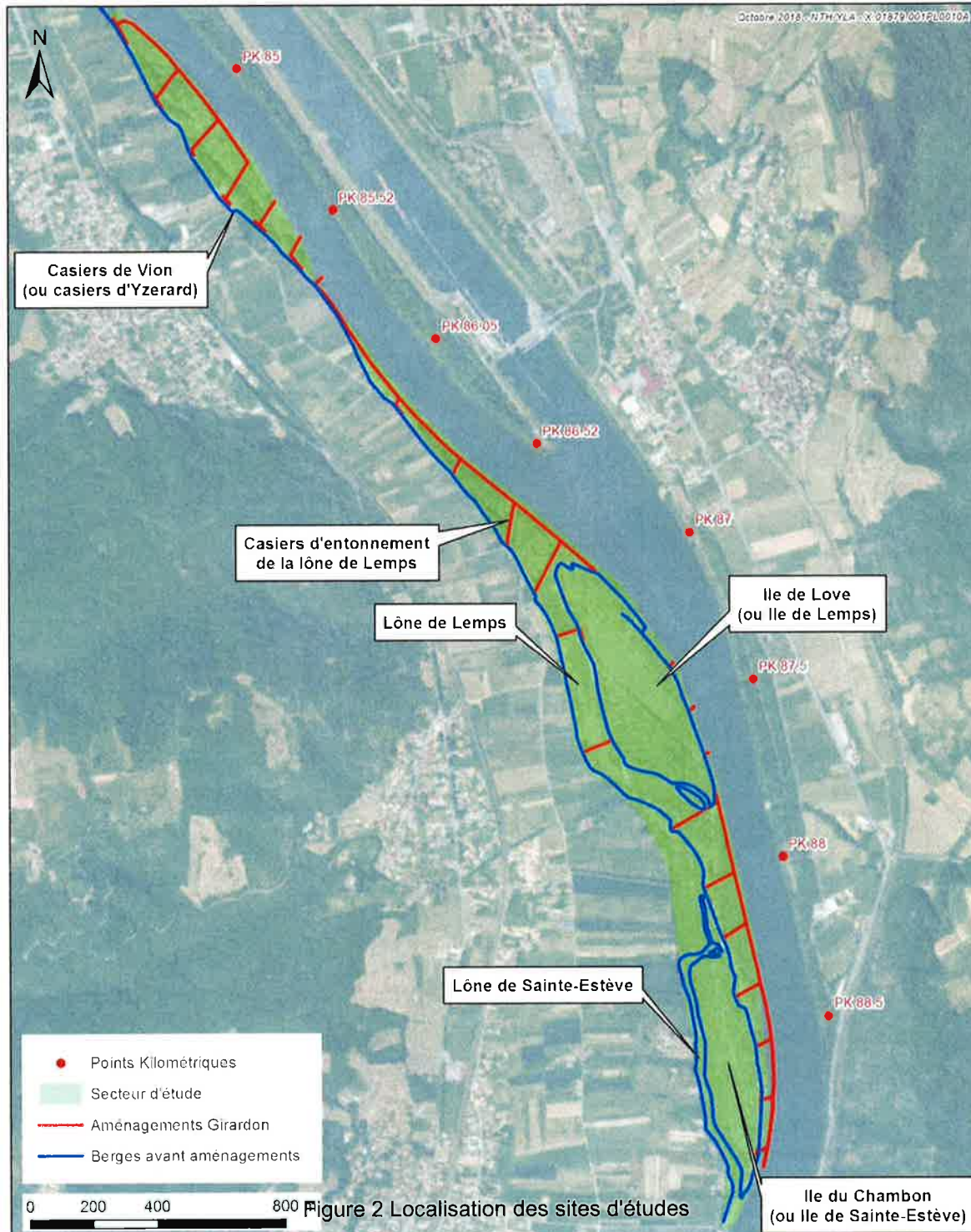
Figure 1 Localisation du périmètre d'étude

Le site n°33 « Vion » comprend six casiers Girardon. Ces aménagements portent également le nom de digues et traverses « d'Izerand » dans les documents historiques.

Le site n°34 « Chambon », à l'aval du premier comprend deux anciennes îlones :

- Une îlone amont, entre les PK 86.5 et 88 que nous avons dénommée par erreur « îlone du Chambon » dans l'étude d'opportunité pour la restauration des marges alluviales (rapport CNR DI-ECS 2016-058A), elle est dénommée « îlone de Lemps » dans la plupart des documents cartographiques ; l'ancienne île qu'elle délimitait est tantôt appelée « île de Lemps » ou « île de Love » selon les sources ;
- Une îlone aval, dénommé îlone de Sainte-Estève, qui délimitait l'ancienne « île du Chambon » ou « île de Sainte-Estève ».

Le terme « île du Chambon » est parfois utilisé pour désigner l'ensemble des deux îles. Pour plus de clarté, nous emploierons le terme de « site du Chambon » pour l'ensemble uniquement, et les dénominations mises en avant sur la carte suivante pour désigner des secteurs précis (les dénominations alternatives figurent entre parenthèse).



3 Photographies de la zone d'implantation et environnement (Annexe 3)

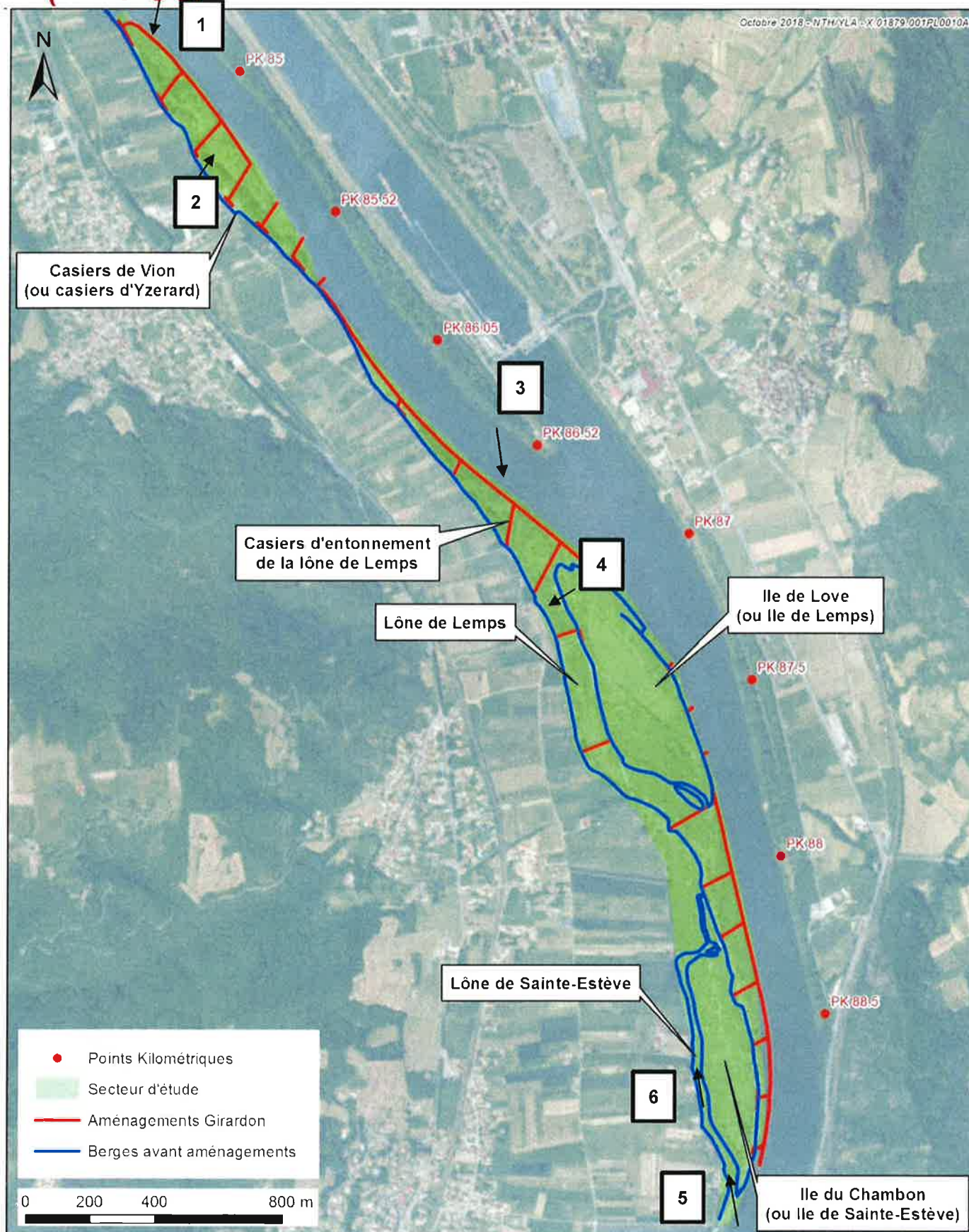


Figure 3 Carte de localisation des prises de vues de Photographies



Figure 4 Vue n° 1 prise depuis un drone amont des casiers de Vion février 2020



Figure 5 Vue n°2 prise au sol casier de Vion n°3 secteurs en eau novembre 2019



Figure 6 Vue n°3 prise depuis un drone en amont des casiers de la lône de Lemps et l'île de Love février 2020



Figure 7 Vue n°4 prise au sol lône de Lemps mars 2017



Figure 8 Vue n°5 prise depuis un drone en amont des casiers de la lône de St Estève et l'île du Chambon février 2020



Figure 9 Vue n°6 prise au sol lône de St Estève novembre 2019

4 Plans du Projet (Annexe 4)

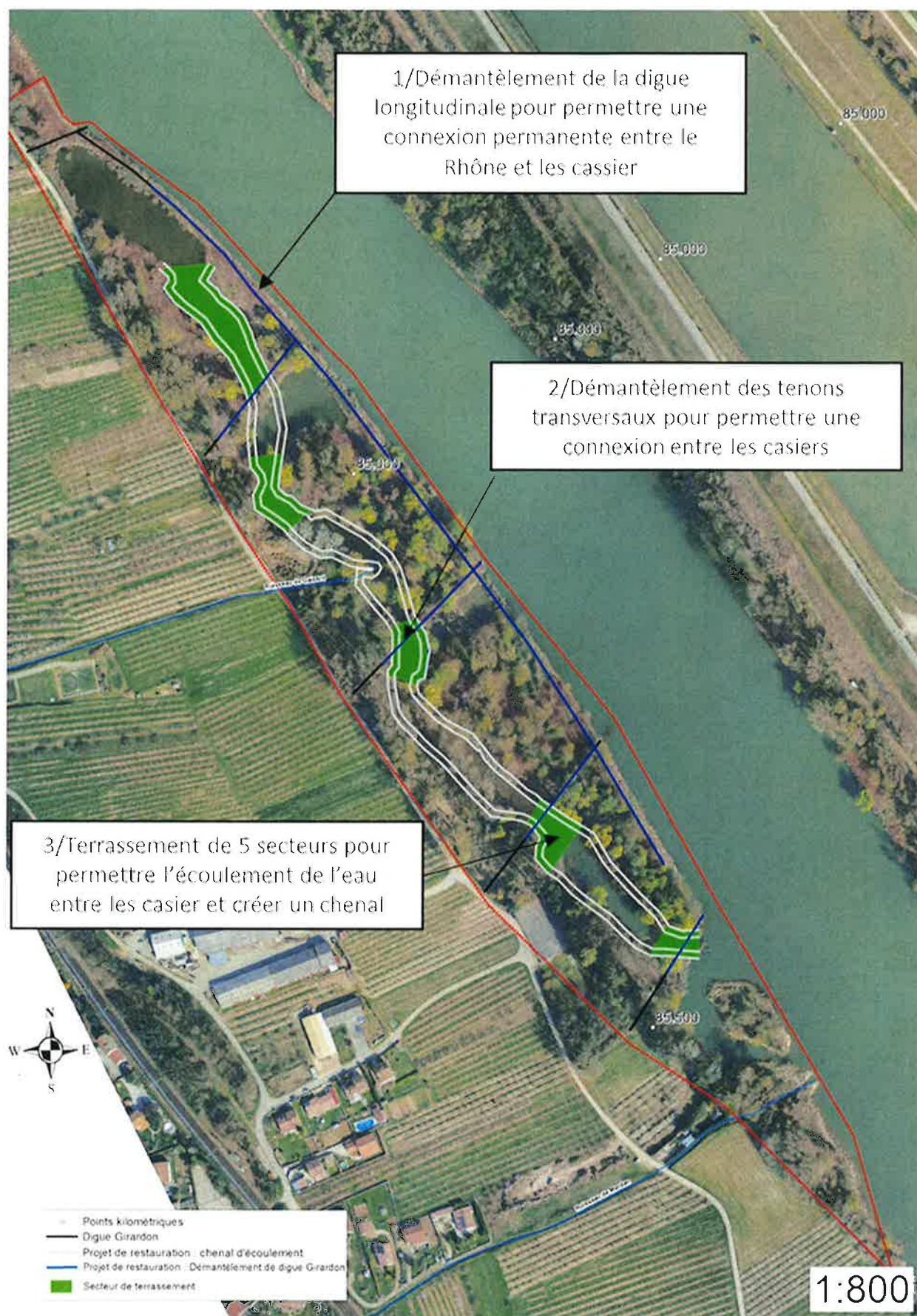


Figure 10 Vue en plan du projet de restauration sur le secteur de Vion

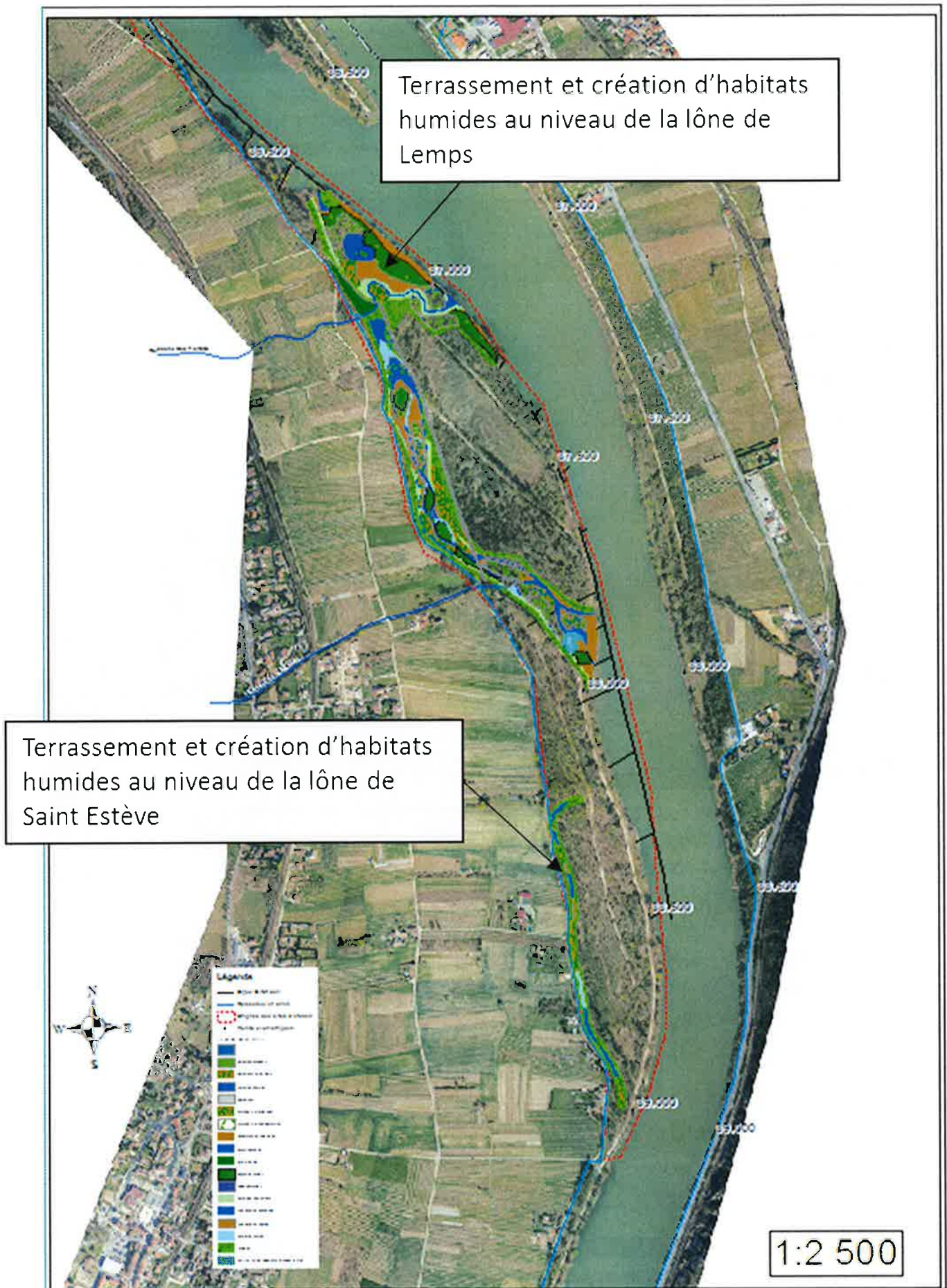
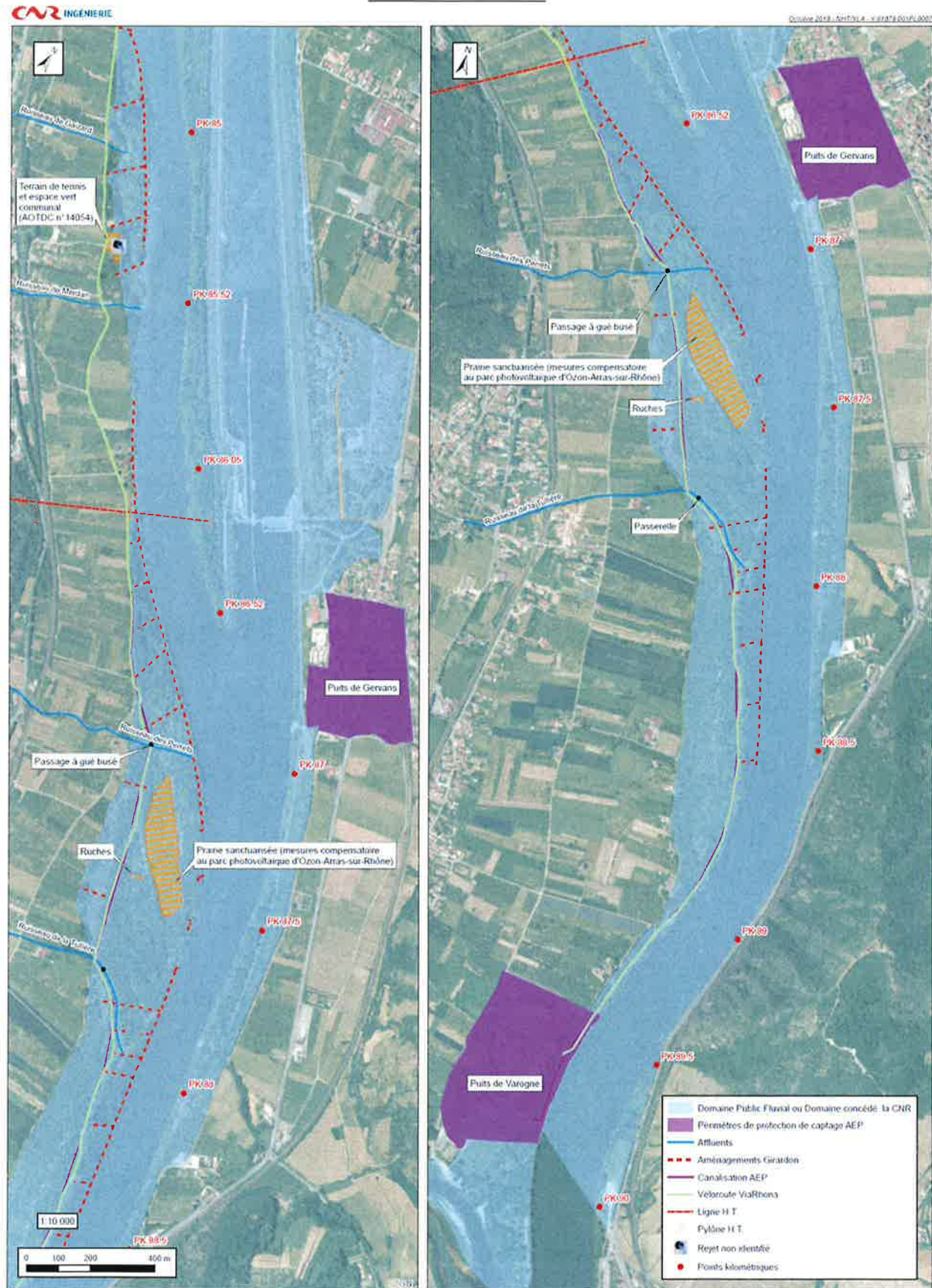


Figure 11 Vue en plan du projet de restauration sur le secteur des lônes de Lempis et de St Estève

5 Carte de localisation des usages présents à proximité du projet (Annexe 5)



6 Cartes de localisation du projet par rapport au site Natura 2000 (Annexe 6)



Figure 13 Plan du projet secteur amont casiers de Vion superposé au périmètre du site Natura 2000 "Milieux alluviaux du Rhône aval"

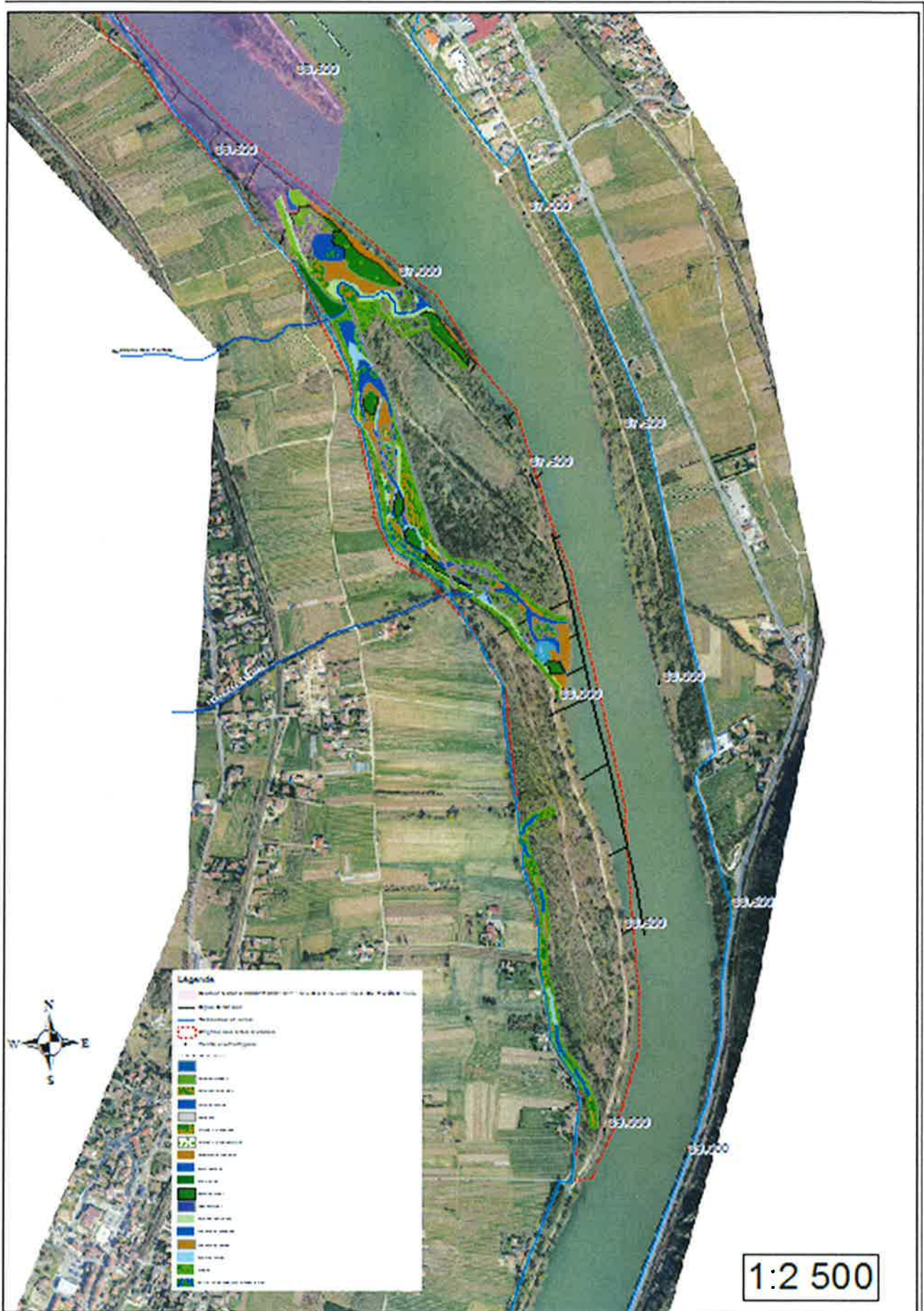


Figure 14 Plan du projet secteur aval îlons de Lempes et St Estève casiers de Vion superposé au périmètre du site Natura 2000 "Milieux alluviaux du Rhône aval"

L'énergie au cœur des territoires

2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

cnr.tm.fr

